

Dans le cadre
du décret relatif aux Centres Culturels
du 21 novembre 2013
Dossier de demande de reconnaissance
du Centre Culturel de Dinant
Contrat-programme 2019-2023

Carnet
trois



Action
Culturelle Intensifiée

Annexes



Table des matières - Annexes

1. Accords des partenaires de l'arrondissement	1
2. PV de la réunion région du 14/06/2016 (Havelange)	49
3. PV de la réunion région du 01/12/2016 (Havelange)	52
4. Retranscriptions des tableaux rédigés lors de l'accompagnement à la rédaction du contrat-programme par le CESEP (Chevetogne)	57
5. PV de la réunion région du 13/02/2017 (Hastière)	64
6. Plan de Dinant – Elargir notre cœur de ville	66
7. Projet Trois Maisons qui content	67
8. Relevé de la programmation et des audiences relatives à l'exercice 2016	69

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 - ANHEE

5537 ANHEE, le 3 février 2016



Centre Culturel de Dinant
rue Grande, 37

5500 DINANT

V/réf. AE-AD/CS/201611/1.2.4 Nouveau Décret/AC Intensifiée/Tour des régions/Courrier Communes
N/réf. -1.854/24340/FS/AM

Objet : Nouveau décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée –
Communes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur BAEKEN,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous transmettre, en annexe, la délibération reprenant la position du Conseil communal relative au nouveau décret des Centres Culturels.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur BAEKEN, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Par le Collège,

La Directrice générale,

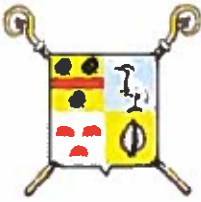
Françoise SEPTON



Le Bourgmestre,

Luc PIETTE

Annexe : 1



Tél.: 082/69.86.11

Fax :

Réuni le 02 février 2017, le Conseil Communal, représenté par :

PRESENTS : PIETTE Luc, Bourgmestre;

DUMONT Jules, ANCION Michel, FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Gérard, Echevin(s);

RONDIAT Pierre, Président du CPAS;

GAUX-LAFFINEUR Nathalie, MAZZIER-MARY Sabrina, MOUVET-PINON Anne, BENOIT-PIRET

Isabelle, ROSSOMME David, THEUNISSEN Jean, de WOUTERS Stany, PLUYMERS Patrick, de

MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT Claude, Conseiller(s)

communal(aux);

SEPTON Françoise, Directrice générale.

ABSENTS/EXCUSES : GAILLARD Bernard, Président d'assemblée;

MOUTON Yves, BOCART Stéphane, de HEMPTINNE Juan, Conseiller(s) communal(aux);

Intercommunales, ASBL, Fabriques d'église : Nouveau Décret des Centres culturels-Centre Culturel Régional de Dinant-Action culturelle intensifiée-engagement : décisions

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : "Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4";

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie – plus précisément dans ce cas, l'action du Conseil Culturel d'Anhee, à travers, notamment :

- Une aide technique pour la programmation de spectacles tout-public (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;

- La répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Un relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Le partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc)
- La présence de l'animatrice-région aux réunions du Conseil Culturel ;

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux – et plus précisément du Conseil Culturel d'Anhée – permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et que ceux-ci sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Conseil Culturel de Anhée;

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

Art. 1er ; de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;

Art.2 : de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;

Art.3 : de transmettre la présente:

- au Centre culturel régional de Dinant.
- au Conseil Culturel d'Anhée.
- au service finances.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,



Vu pour copie certifiée conforme à l'original,
Anhée le 03 février 2017.

La Directrice générale,



Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,



Luc PIETTE.

Province de NAMUR
VILLE DE BEAURAING
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 mars 2017

Présents : LEJEUNE Marc, *Bourgmestre* ;
HAVENNE Mélanie, BARBIER Hubert, DURY Pierre et REVELLO Piero, *Echevins* ;
DEMARS Marie-Claire, *Présidente du Conseil de l'Action sociale (avec voix consultative)* ;
MOREAU Pierre, *Président* ;
MAENE Jean-Claude, BOURGEOIS Willy, RIDELLE Alain, BRACK Caroline, FASSOTTE Marie-Paule,
PIRSON Sandrine, DARDENNE-COLLIGNON Marie-France, ROLLAND Benoît, AUBRY Catherine,
DESONNIAUX Jean, THOMAS Michel, SURAHY Carole et PONCELET Pascal, *Conseillers communaux* ;

Assistés de JUILLAN Denis, *Directeur général*.

Objet : Centres culturels – Action culturelle intensifiée – Engagement – Information – Décision

Point n° 6 – CDU – 1.854-ad

Le Conseil communal ;

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret précité ;
Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit la notion d'action culturelle intensifiée (« ACI ») comme suit :
« Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4 » ;

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des Centres Culturels Locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc.) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc.) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc.) ;
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc.) ;

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des Centres Culturels Locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que l'action culturelle générale du Centre Culturel de BEAURAING dépend en partie de ce renforcement ;

Considérant que certaines associations du territoire beaurinois bénéficient de ces services pour mener à bien leurs propres projets culturels ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique : par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de NAMUR le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum

équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que si ces moyens sont octroyés, tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par les collectivités publiques associées, une juste répartition de ces moyens sera réfléchi par les différents partenaires impliqués ;

Considérant que le Centre Culturel Régional de DINANT (« CCRD »), dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des Centres culturels locaux de l'arrondissement, lesquels sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de DINANT dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25 €/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Centre Culturel Local de BEAURAING ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1 : De marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de DINANT d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance et ce, en partenariat avec l'ensemble des centres et opérateurs culturels de l'arrondissement de DINANT, dont celui de BEAURAING ;

Art. 2 : De s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25 €/habitant à compter de l'année civile 2019 ;

Art. 3 : De transmettre la présente :

- au Centre culturel régional de DINANT ;
- au Centre culturel local de BEAURAING ;
- au service finances.

Pour le Conseil communal

Le Directeur général,

(s) Denis JUILLAN

Le Bourgmestre,

(s) Marc LEJEUNE

Pour extrait conforme délivré le

Le Directeur général

Denis JUILLAN

Le Bourgmestre,

Marc LEJEUNE



09 JAN. 2017

Bièvre, le 21 décembre 2016

Centre Culturel de Dinant
Rue Grande 37
5500 DINANT

Objet: Nouveau décret des Centres Culturels - Action Culturelle Intensifiée - Communes

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur Baeken,

Faisant suite à la décision du Conseil communal du 19 décembre 2016, le Collège communal a le plaisir de vous faire savoir sa volonté de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (ACI) sur le territoire de sa commune dans le cadre du nouveau décret des centres culturels.

Le Contrat-Programme intégrant cette ACI sera déposé le 30/06/2017, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent. Ce subventionnement est garanti par la FWB sous réserve des disponibilités financières. Dans ce cadre, la commune s'engage à verser une affiliation de 0.25€/habitant/an au CCRD. Celle-ci servira à l'action du Centre Culturel de Bièvre.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


La Directrice Générale,


Michelle MALDAGUE

Par le Collège,



Le Député-Bourgmestre,


David CLARINVAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 19 décembre 2016

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Député-Bourgmestre-Président ;
André COPINE, Vinciane ROLIN, Michaël MODAVE : Echevins ;
Thierry LEONET : Président du CPAS ;
Luc VINCENT, Francis MARTIN, ~~Aline DIDIER~~, Jeannine PONCELET-DOUNY,
Jeaninne CATIAUX, Angélique LABBE, Franz GERARD et Annie MARTIN : Conseillers
communaux ;
Michelle MALDAGUE : Directrice Générale.

OBJET : Nouveau décret des Centres Culturels - Action culturelle intensifiée - Décision

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.";

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des Centres Culturels Locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des Centres Culturels Locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Centre culturel local de Bièvre ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,


A l'unanimité,

DECIDE:

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;
- de transmettre la présente:
 - au Centre culturel régional de Dinant
 - au Centre culturel local de Bièvre
 - au service finances.

La Directrice Générale,
(s) Michelle MALDAGUE

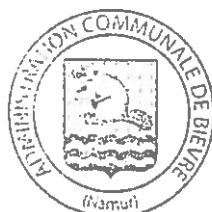
La Directrice Générale,



Michelle MALDAGUE

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,



Le Président,
(s) David CLARINVAL

Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL



Ciney, le 30 mai 2017

n 2 JUIN 2017

Centre Culturel Régional de Dinant
Monsieur Marc BAEKEN – Directeur
Rue Grande 37
5500 DINANT

Responsable : Géraldine DESILLE – Echevine – 0496/12.76.92
Agent traitant : Marc BAURAIND – Directeur Général – 083/23.10.30

N/Réf. : MB/FP/1683/17

Concerne : Nouveau décret des Centres Culturels – Action culturelle intensifiée

Monsieur le Directeur,

En sa séance du 29 mai 2017, le Collège Communal a pris connaissance de votre courriel daté de ce 22 mai 2017 et vous remercie pour la réponse adressée.

Le Collège Communal émet un accord de principe pour la participation de la Ville de Ciney à votre demande.

Nous souhaiterions pouvoir disposer de la convention de rétrocession du montant octroyé entre la Ville de Ciney et les Centres Culturels de Ciney et de Dinant.

Entre-temps, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

POUR LE COLLEGE,

Le Directeur Général,
Marc BAURAIND



Le Bourgmestre,
Par Délégation
Article L1132-4 CDLD
Géraldine DESILLE
Echevine



DE GURULES A LA
BANDOC
COTEE D'UNION

Centre Culturel de Dinant
Monsieur Laurent Watrisse
Coordinateur administratif
Rue Grande 37

5000 Dinant

Vos Réf : LW-DP/201311/2.3.5/affiliation communes affiliées

Décision du Conseil Communal du 26/01/2017

**OBJET : Centre Culturel de Dinant - Nouveau décret - Action culturelle intensifiée - Adhésion -
Décision..**

Monsieur Watrisse,

Sous ce couvert, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil
Communal concernant l'objet précité.

Nous vous prions de croire, Monsieur Watrisse, à l'assurance de notre meilleure
considération.

Pour le Collège,

La Directrice générale,


Ginette Brichet



Le Bourgmestre,


Vincent Massinon.

Agent traitant : **Ginette Brichet – Directrice générale**

COMMUNE DE GEDINNE

Rue Albert Marchal 2

5575 Gedinne

061/58.82.76

fax : 061/58.99.87

e-mail : gINETTE.brIchet@gedinne.be

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL****Séance du 26/01/2017**

Étaient présents : M. Vincent MASSINON, Bourgmestre, Pierre ROLIN, Daniel NORMAND, Etienne MARCHAL, Echevins ; Julien GRANDJEAN, Conseiller communal – Président d'assemblée - Sylvianne SIMON, Jean-François COLAUX, Noël SURAY, Véronique LEONARD, Pascale LALLEMAND, Pierre LAMOTTE, Stéphanie GENDARME, Géraldine ARNOULD, Chantal BAY, Bruno MATHIEU- Conseillers communaux, Ginette Brichet, Directrice générale.

OBJET : Centre Culturel de Dinant - Nouveau décret - Action culturelle intensifiée - Adhésion - Décision. \$1700908\$

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " *Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.*"

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie – plus précisément dans ce cas, l'action du Conseil Culturel de Gedinne, à travers, notamment :

- L'organisation d'une programmation scolaire pour les écoles de la commune (programmation, accueil des écoles et des compagnies, suivi des inscriptions et gestion technique sur place) ;
- La présence d'une animatrice-région aux réunions du Conseil Culturel ;
- Aide technique pour une programmation de spectacles tout-public (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux – et plus précisément du Conseil Culturel de Gedinne – permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et que ceux-ci sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Conseil Culturel de Gedinne;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;

La présente délibération sera transmise au Centre culturel régional de Dinant - au Conseil Culturel de Gedinne et au service finances pour suite voulue.

PAR LE CONSEIL,
La Directrice générale,
(s)Ginette Brichet.
POUR EXPEDITION CONFORME,
La Directrice générale

Ginette Brichet.



Le Bourgmestre,
(s)Vincent Massinon.

Le Bourgmestre,

Vincent Massinon.

Séance du 06 juin 2017

Présents : M. J.C. GOETYNCK, Président ;

M. L. JADOT, Bourgmestre ;

MM. P.-H. ROLAND, Mme V. WARZEE - CAVERENNE, J. TATON, F. DAWANCE, Echevins ;

MM., M. PHILIPPART, M. ROLAND, A.-S. MONJOIE, P. MACORS, F. LAGNEAU, P. LECLERCQ, L. CHILIATTE, A.-L. GROTZ, ~~+~~
~~WARNIER-CASSART~~, S. ALHADEFF, A. NIGOT, A. ~~WATTERMAN~~,

G. DEGRUNE, Conseillers communaux ;

Mme J. LIBION, Présidente du CAS, siégeant avec voix consultative ;

M. M. WILMOTTE, Directeur général f.f.

OBJET Nouveau décret des Centres culturels-CCRD-Action culturelle intensifiée-engagement-décision

Le Conseil communal,

Vu l'article 1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4. " ;

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants ;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que l'avis de légalité de la Directrice financière n'est pas exigé mais qu'elle a été informée de la présente délibération ;

Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de marquer son accord, pour une durée de 5 ans, sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;
- de transmettre la présente:
 - au Centre culturel régional de Dinant
 - au service finances et à la Directrice financière

Le Directeur général ff,
M. WILMOTTE

Le Directeur général ff,
M. WILMOTTE.

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,



Le Président
Jean-Claude GOETYNCK

Le Bourgmestre
Luc JADOT

COMMUNE
de
HASTIERE



Secrétariat Communal

Concerne : Nouveau décret
des centres culturels – Action
culturelle intensifiée - Communes

Nos réf. : CDU – -1854
Réponse au courrier n° 67718
Courrier associé : N°

Vos réf. :

Agent traitant :
M. Valérie Defèche,
Directrice générale
☎ 082/64.32.13
directrice.generale@hastiere.be

Secrétariat
contact@hastiere.be
agnes.iacmart@hastiere.be
☎ 082/64.32.14

Administration Communale
✉ Av. Stinglhamber, 6
5540 Hastière-Lavaux
☎ 082/64.32.11 (général)
Fax 082/64.61.82
www.hastiere.be

Jours et heures d'ouverture

-Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 09 H. à 12 H.

-Mercredi
de 09 H. à 12 H
et de 14 H. à 16 H.

-Samedi de 09 H. à 12 H.

AD / AE / LW
(o)

Hastière, le 9 janvier 2017

Centre Culturel de Dinant
rue Grande 37
M. ELLEBOUDT

12 JAN. 2017

5500 DINANT

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier en date 8 novembre dernier et celui-ci a retenu toute notre attention.

Notre Conseil communal en sa séance du 28 décembre dernier, a marqué son accord sur le nouveau décret.

Vous trouverez, à cet effet, une délibération en annexe.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

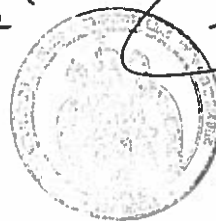
PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Valérie DEFECHE

Le Bourgmestre

Claude BULTOT,





PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT
COMMUNE DE HASTIERE

Du registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL de cette commune, il a été extrait
ce qui suit : séance du 28 décembre 2016

Présents : BULTOT Claude, Président;
ROUSSEAU Maud, CASTELEYN Joëlle, DE RYCKE Fabrice, VINCKE
Philippe, Echevins;
BOULANGER Yves, CHAVEE Guy, DUBOIS Laura, FERJAOUI Jamila,
GEORGE Michaël, GIGOT Jean-Pierre, HEES Véronique, JACQUET
Albert, LIBERT Michel, LOMBET Francis, MORELLE Mathieu, NENNEN
Jean-Joseph, Conseillers;
ANDRE Jacques, Président du CPAS;
DEFECHE Valérie, Directrice générale.

- CDU / 67863

Nouveau décret des Centres culturels-CCRD-Action culturelle intensifiée-engagement-
décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

*Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret
du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;*

*Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en
Fédération Wallonie-Bruxelles;*

*Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action
culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres
culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet
d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la
consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre
culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9,
alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du
chapitre 4. ";*

*Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des
Centres Culturels Locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :*

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils
techniques, etc) ;*
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public
et en scolaire ;*
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de
presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)*
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de
programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau
décret, etc)*

*Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des
Centres Culturels Locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;*

*Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription
cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique
(provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent
être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;*

*Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles
intensifiées est fixé à 3;*

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Centre culturel local de Hastière;

Considérant que jusqu'à présent la commune de Hastière n'a jamais versé de cotisation d'affiliation au CCRD mais qu'elle a bénéficié des services et actions qu'il a menés en faveur du Centre culturel local;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité:

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019;
- de transmettre la présente:
 - au Centre culturel régional de Dinant
 - au Centre culturel local de Hastière
 - au service finances.

PAR LE CONSEIL,
s/La Directrice générale,
Valérie DEFECHE

s/Le Bourgmestre-Président,
Claude BULTOT

POUR EXTRAIT CONFORME
La Directrice générale,

Valérie DEFECHE



Le Bourgmestre,

Claude BULTOT

22 MARS 2017

PROVINCE DE NOUVEAU
ARRONDISSEMENT DE DINANT



Commune de
HAVELANGE

Havelange, le 20 mars 2017

Centre Culturel Régional de Dinant ASBL
Rue Grande, 37



5500 DINANT

Agent traitant : Amélie LOMBA
Service Secrétariat - Accueil
Tél. : 083/615.323
E-mail : a.lomba@havelange.be

Madame, Monsieur,

**Objet : Nouveau Décret des Centres culturels – CCRD- Action culturelle intensifiée –
engagement – Décision du Conseil communal**

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, la décision du Conseil communal, réuni en séance du 13 mars dernier, relative à l'objet repris ci-dessus.

Tout en restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Amélie LOMBA
Employée administrative



PROVINCE
de
NAMUR

Du registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL de cette Commune, a été
extrait ce qui suit :

SEANCE DU 13/03/2017

ARRONDISSEMENT
de
DINANT

COMMUNE
DE
HAVELANGE

PRESENTS : Nathalie DEMANET, Bourgmestre-Présidente;
Marc LIBERT, Jean GATHY, Jean GAUTHIER, Marie-Paule LERUDE, Echevins ;
Jean-Marie POLET, Michel COLLINGE, ~~Christine MAILLEUX~~, Bénédicte TATON,
Annick DUCHESNE, André-Marie GIGOT, Renaud DELLIEU, Alexis TASIAUX,
Emmanuel HENROT, ~~Marie - Paule LINCE - JASPART~~, Bruno GREINDL,
Antoine MARIAGE, Conseillers communaux ;
Fabienne MANDERSCHIED, Directrice générale,

EXCUSEES : Mesdames Christine MAILLEUX et Marie - Paule LINCE - JASPART ;
Conseillères communales

Le Conseil communal, en séance publique,

<p><u>Objet</u> : Nouveau Décret des Centres culturels – CCRD – Action culturelle intensifiée-engagement – Décision</p>

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur
depuis le 1- janvier 2014) ;

Vu l'Arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014
portant sur l'exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres
culturels ;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres
culturels de référence en Fédération Wallonie – Bruxelles ;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée
(ACI) : « Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer,
seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action
culturelle intensifiée. L'Action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur
du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des
populations ou la diversification et la consolidation des actions et des
partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le Centre
culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet
d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont
l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4 »

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un
soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en
faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt matériel, aide au montage et démontage de spectacles,
etc, ..)

- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de conduite, Communiqué de presse, site web, etc, ...)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc, ...)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique : par province et en région de Bruxelles – Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants ;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3 ;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (partie financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu ;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du Subventionnement y afférent ;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie – Bruxelles sous réserve des disponibilités financières ;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des Centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche ;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25 € / habitant par an à compter de l'année civile 2019 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1-

De marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre Culturel Régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie – Bruxelles en vue de sa reconnaissance ;

Article 2

De s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€ / habitant à compter de l'année civile 2019 ;

Article 3

De transmettre la présente :

- Au Centre Culturel Régional de Dinant ;
- Au service finances

PAR LE CONSEIL,


La Directrice,
(s) F. MANDERSCHIED

La Présidente,
(s) N. DEMANET.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale,

La Bourgmestre,


F MANDERSCHIED




N. DEMANET.

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 17 mai 2017

**Présents : Mr. PETIT Yvan, Bourgmestre-Président ;
MM. ROUARD Didier, HYAT Jean et LEDENT Pierre, Echevins ;
Mmes et MM RONDIAT Hervé, MATAGNE Christian, JAMIN Nathalie,
ROBA-Fabienne, ALEXANDRE Christian, LISSOIR Sandrine, LEBRUN
Hélène, MAROT Etienne, BRASSEUR Jean-Pol, GODFRIN Geneviève et
JASPART Francine, Conseillers ;
Mme RUCQUOY Séverine, Directrice générale.**

**Objet : Nouveau décret des Centres culturels – C.C.R.D. – Action culturelle intensifiée :
engagement et décision**

**Le Conseil communal,
En séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément son article L1122-30 ;

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

**Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret
du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;**

**Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en
Fédération Wallonie-Bruxelles;**

**Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action
culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres
centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par
l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la
diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un
territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet
d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée,
conformément aux dispositions du chapitre 4.";**

**Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des
opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :**

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc) ;
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc).

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants ;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3 ;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent ;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières ;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche ;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019 ;

Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance ;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;
- de transmettre la présente au Centre culturel régional de Dinant et au service des finances.

Ainsi délibéré en séance à Houyet, date que dessus,

Par le Conseil :

La Directrice générale, Le Président,
(s) S. RUCQUOY (s) Y. PETIT

Pour extrait conforme :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Séverine RUCQUOY Yvan PETIT

AD

Onhaye, le 24 mars 2017

Centre culturel de Dinant
Rue Grande, 37
5500 DINANT

Votre correspondante : Fréson Fabienne
Ligne directe : 082/66.57.50

Objet : Décret culturel- adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant

Monsieur,

Veillez trouver en annexe de ce courrier la délibération du conseil communal du 21 mars 2017 marquant son accord sur l'adhésion au projet de Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de trouver ici, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

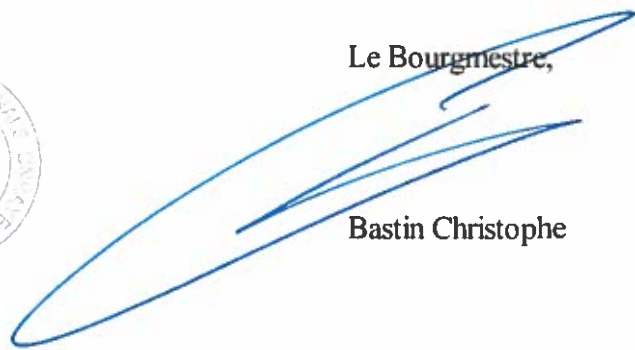
Le Directeur Général,



Grégoire Luc



Le Bourgmestre,



Bastin Christophe

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
Séance du 21 mars 2017.

Présents: MM. BASTIN C., Sénateur-Bourgmestre - Président;
BAUDOIN C., LEKEUX N., GERARD A., Echevins ;
de GIEY G., COX G., SCOHY I., DESSEILLE C., PAPART R., CAO V.,
DELCHAMBRE M., VAN PUT I., Conseillers ;
GREGOIRE L., Directeur Général.

Objet : Décret culturel - adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant.

Le Conseil Communal en Séance Publique

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.";

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants; Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;
- de transmettre la présente:
 - au Centre culturel régional de Dinant
 - au service finances.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,
sé) GREGOIRE Luc

Le Président,
sé) BASTIN Christophe

Pour extrait conforme :
Le Directeur Général,

Le Sénateur-Bourgmestre,




GREGOIRE Luc


BASTIN Christophe



ROCHEFORT

Centre culturel de Dinant asbl
Rue Grande, 37Site Internet
www.rochefort.be

5500 DINANT

Nos réf. : 1a.2017.186/VD.
(à rappeler dans la réponse).

Annexe(s) : 1.

Objet : Nouveau décret relatif aux Centres culturels – Action culturelle intensifiée.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal, en séance du 08 mars 2017 a décidé :

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 à condition que l'action culturelle intensifiée soit reconnue et subventionnée et sous réserve qu'un crédit budgétaire suffisant soit inscrit annuellement au budget communal et approuvé par l'Autorité de Tutelle.

Vous trouverez en annexe un exemplaire de cette décision.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,

Pour le Conseil,

La Bourgmestre f.f.,


Luc PIRSON.


Corine MELLENS.



Séance du 8 mars 2017.

Présents : *Mmes et MM. MULLENS Corine, Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre-Présidente ; BELLOT François, Bourgmestre empêché ; HERMAN Yvon, DEFAUX Julien, LEJEUNE Janique, VUYLSTEKE Pierre et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ; BILLIET Léonard, de BARQUIN Jules, de BRABANT Martin, JAUMOTTE Martine, ANTOINE Jean-Yves, DAVIN Christophe, DELCOMMINETTE René, LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent, MANIQUET Albert et LEBEAU Françoise, Conseillers communaux ; PIRSON Luc, Directeur général.*

Excusées : *Mmes MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der SNICKT Leslie, Conseillères communales ; BARTHELEMY-RENAULT Isabelle, Présidente du C.P.A.S.*

Délibération n° 026/2017.

NOUVEAU DECRET RELATIF AUX CENTRES CULTURELS – ACTION CULTURELLE INTENSIFIEE – ADHESION.

Le Conseil Communal ;

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, entré en vigueur le 1er janvier 2014 ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant qu'en son article 11, le Décret instaure l'action culturelle intensifiée (ACI) ;

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des Centres Culturels Locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- d'une aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc.) ;
- d'une répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- d'un relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc.) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc.)
- d'un partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc.) ;

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des Centres Culturels Locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3 ;



PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance publique

Séance du 8 mars 2017.

Délibération n° 026/2017 (suite 2).

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu ;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant (CCRD), dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent ;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières ;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25 €/habitant par an à compter de l'année civile 2019 ;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Centre culturel local de Rochefort ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que, s'agissant d'un projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 euros, Monsieur le Directeur financier, dûment informé de ce projet de décision, n'a pas souhaité appeler le dossier en vue de remettre un avis de légalité (article L1124-40, §1, al. 1er, 4 du C.D.L.D.) ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE (18 VOIX POUR) :

DECIDE :

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 à condition que l'action culturelle intensifiée soit reconnue et subventionnée et sous réserve qu'un crédit budgétaire suffisant soit inscrit annuellement au budget communal et approuvé par l'Autorité de Tutelle.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

La Présidente,
(s) C. MULLENS.



PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance publique

Séance du 8 mars 2017.

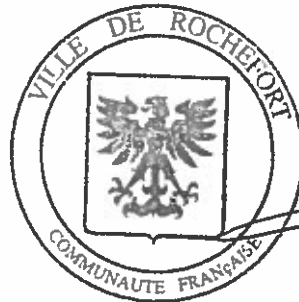
Délibération n° 026/2017 (suite 3).

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 9 mars 2017.

Le Directeur général,

L. PIRSON.

La Bourgmestre f.f.,



C. MULLENS.

PROVINCE
DE
NAMUR

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

ARRONDISSEMENT
DE
DINANT

SEANCE DU 31 JANVIER 2017 A 20H30

COMMUNE
DE
SOMME-LEUZE

PRESENTS :

MME LECOMTE V., BOURGMESTRE-PRESIDENTE ;
MME COLLIN-FOURNEAU M., M. DIEUDONNE J.M., MME BLERET-DE CLEERMAECKER S., M.
VILMUS N., ECHEVINS ;
M. LECARTE D., CONSEILLER – PRESIDENT DU CPAS ;
M. DOCHAIN R., MME ROMAIN-ADNET D., MME CARPENTIER J., M. JORIS D., MME
ZORNIOTTI-WINAND V., MME VANOVERSHELDE A., M. DEVEZON B., MME DE WILDE M.A.,
CONSEILLERS ;

MME PICARD I., DIRECTRICE GENERALE

EXCUSES : M. PETITFRERE L., MME HENIN S., M. PERNIAUX F.

NOUVEAU DECRET
DES CENTRES
CULTURELS-
CCRD-ACTION
CULTURELLE
INTENSIFIEE-
ENGAGEMENT-
DECISION

LE CONSEIL,

VU le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

VU l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

CONSIDERANT que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

CONSIDERANT qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : "*Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.*";

CONSIDERANT que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie – plus précisément dans ce cas, l'action du Conseil Culturel de Somme-Leuze, à travers, notamment :

- L'organisation d'une programmation scolaire pour les écoles de la commune (programmation, accueil des écoles et des compagnies, suivi des inscriptions et gestion technique sur place) ;

- La présence d'une animatrice-région aux réunions du Conseil Culturel ;

- Aide technique pour une programmation de spectacles tout-public (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc.) ;

- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;

- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc.) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc.)

- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc.) ;

CONSIDERANT que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux – et plus précisément du Conseil Culturel de Somme-Leuze – permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

CONSIDERANT que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

CONSIDERANT que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

CONSIDERANT que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

CONSIDERANT que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

CONSIDERANT que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

CONSIDERANT que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et que ceux-ci sont favorables à la démarche;

CONSIDERANT l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

CONSIDERANT que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

CONSIDERANT que cette affiliation serait restituée au Conseil Culturel de Somme-Leuze;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, en séance publique et à l'unanimité des membres présents,

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;

- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;

- de transmettre la présente:

- au Centre culturel régional de Dinant

- au Conseil Culturel de Somme-Leuze

- au service finances.

Par le Conseil,


Le Secrétaire,
s/Isabelle PICARD,
Directrice générale

Le Président,
s/Valérie LECOMTE,
Bourgmestre

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

La Bourgmestre,





Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS
Arrondissement de Dinant – Province de Namur



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
En séance publique

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2017

PRESENTS : MM. Albert LEDUC, –Bourgmestre,
 André PIRSON, Françoise LEBOC, bourgmestre ff, présidente,
 Myriam LAURANT, Echevins,
 Joël BARTHEL, Président du CPAS,
 Mmes et MM. Eveline BLANC NICOLAÏ, André ROBINET, Sylvie DION
 GRANDJEAN, Philippe FELTEN, Caroline WARNIER MARTIN Conseillers
 communaux.
 M. Dominique LEDUC, directeur général

LE CONSEIL,

1. NOUVEAU DECRET DES CENTRES CULTURELS / ACCORD ACTION CULTURELLE INTENSIFIEE "PAR LE CENTRE CULTUREL DE DINANT

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " *Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.*";

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie – plus précisément dans ce cas, l'action du Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois , à travers, notamment :

- L'organisation d'une programmation scolaire pour les écoles de la commune (programmation, accueil des écoles et des compagnies, suivi des inscriptions et gestion technique sur place) ;
- La présence d'une l'animatrice-région aux réunions du Conseil Culturel ;
- Aide technique pour une programmation de spectacles tout-public (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret,etc)

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux – et plus précisément du Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois – permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;
Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et que ceux-ci sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation serait restituée au Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- de marquer son accord sur l'adhésion au projet du Centre culturel régional de Dinant d'intégrer une Action Culturelle Intensifiée dans le cadre du Contrat-programme qu'il va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance;
- de s'engager à concrétiser cet engagement par le versement d'une cotisation annuelle d'affiliation fixée à 0,25€/habitant à compter de l'année civile 2019 ;
La présente délibération sera transmise au Centre culturel régional de Dinant - au Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois et au service finances pour suite voulue.

Délibéré en séance ledit jour

Par le Conseil,
Le directeur général,
(s)Dominique Leduc.

Le bourgmestre ff
(s) Françoise Leboc

Le directeur général,

Dominique Leduc

Pour extrait conforme,



Le bourgmestre ff

Françoise Leboc

Lw / AD

Yvoir, le 16 mars 2017
20 MARS 2017



5530 YVOIR

rue de l'Hôtel de Ville, 1

Tél. : 082 610 310

Fax : 082 610 311

Internet : www.yvoir.be

E-mail : commune@yvoir.be

Secrétariat – Valérie Jaspard

Tél. : 082 610 347

Centre Culturel Régional de Dinant
Monsieur Marc BAEKEN - Directeur
Rue Grande, 37

5500 DINANT

Monsieur le Directeur,
Monsieur Baeken,

Objet : Nouveau décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée - Communes

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre un extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal du 13 mars 2017 relatif au « Nouveau décret des Centres Culturels » – Action Culturelle Intensifiée – engagement de la Commune d'Yvoir – décision.

Vous en souhaitant excellente réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Monsieur Baeken, en l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,



J. LECOQ



Le Bourgmestre,



E. DEFRESNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 mars 2017

Présents :**Messieurs Thierry LANNOY, Président,****Etienne DEFRESNE, Bourgmestre;****Bertrand CUSTINNE, Marcel COLET, Julien ROSIÈRE et Jean-Claude DEVILLE, Échevins;****Mme Marie-Bernard CRUCIFIX-GRANDJEAN, Conseillère communale et Présidente du CPAS;****Mme Chantal ÉLOIN-GOETGHEBUER, Marc DEWEZ, Mme Catherine VANDE WALLE-FOSSION, Jean QUEVRIN, Mme****Christine BADOR, Patrick ÉVRARD, Laurent GERMAIN, Robert LOTTIN, Conseillères et Conseillers;****Mme Joëlle LECOCQ, Directrice générale.****Excusés : Jean-Pol VISÉE, Alain GOFFAUX, Mme Céline PREVOO et Pascal VANCRAEYNEST, Conseillère et Conseillers.****Arrêté du Conseil communal du 13 mars 2017 relatif au « Nouveau décret des Centres culturels – CCRD – action culturelle intensifiée » - engagement de la Commune – décision.***En séance publique,*

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014);

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant qu'en son article 11 le Décret prévoit l'action culturelle intensifiée (ACI) : " Outre une action culturelle générale, un centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. Le centre culturel décrit l'action culturelle intensifiée qu'il entend mener dans le projet d'action culturelle visé à l'article 9, alinéa 3, en y indiquant la manière dont l'intensification est réalisée, conformément aux dispositions du chapitre 4.";

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des opérateurs culturels locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- Aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc) ;
- Répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- Relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc)
- Partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc) ;

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des opérateurs culturels locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées et leur inscription cohérente dans le maillage des Centres culturels sont balisés par des critères de répartition géographique (provinciale) et démographique: par Province et en région de Bruxelles-Capitale, 2 Centres culturels peuvent être reconnus + 1 Centre culturel par tranche de 400.000 habitants;

Considérant que pour la Province de Namur le nombre de reconnaissances d'actions culturelles intensifiées est fixé à 3;

Considérant que le subventionnement de l'action culturelle intensifiée s'additionne au montant alloué à l'action culturelle générale et ne peut excéder 400.000 euros, ce montant étant conditionné par l'apport au minimum équivalent des collectivités publiques locales (parité de financement). Le calcul du montant dépend de l'ampleur et de la qualité du projet mené par le Centre culturel, du nombre d'habitants du territoire de projet sur lequel se déploie l'action du Centre culturel et du niveau d'intensification reconnu;

Considérant que le Centre Culturel Régional de Dinant, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va déposer le 30 juin 2017 un Contrat-Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent;

Considérant que le subventionnement est garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous réserve des disponibilités financières;

Considérant que le CCRD a consulté toutes les communes et les CA des centres culturels locaux de l'arrondissement et qu'ils sont favorables à la démarche;

Considérant l'importance de développer une mission intensifiée au sein de l'arrondissement de Dinant dans une volonté de valoriser une politique culturelle pertinente et partagée en milieu rural ;

Considérant que le CCRD souhaite un engagement symbolique de toutes les communes pour mener cette action qui prendrait la forme d'une affiliation fixée à 0,25€/habitant par an à compter de l'année civile 2019;

Considérant que cette affiliation pourrait être restituée à un opérateur culturel du territoire de la commune d'Yvoir;

Sur proposition du Collège communal;



Siège social de l'asbl :
Rue Grande, 92, 1 étage, 5537 Anhée
Tél/fax : 082/61 49 35
conseilculturel.anhee@gmail.com
N° entreprise : 0466.612.857

Madame, Monsieur

CCRD ,
Dinant

Anhée le 31 janvier 2017,

Objet: Nouveau Décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée – CCd

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur Baeken,

L'asbl **Conseil Culturel de Anhée** a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de la commune de ANHEE et d'être un partenaire de ce projet de développement territorial.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'asbl Conseil Culturel de Anhée

Francis Misson,
Administrateur délégué,
Pour le Président, Robert Dethier,



Section : Activités d'éducation permanente et promotion d'activités culturelles dans l'entité d'Anhée
Asbl - activités générales : BE87001194370494 BIC : GEBABEBB Accès direct animateur : 082/770033 (nouveau n°)

Section : Centre d'expression et de créativité «Kaléidoscope» reconnu par la FWB. ceckaleidoscope.anhee@gmail.com
Ateliers CEC et stages : BE52000325077009 BIC : BPOTBEB1 Accès direct animatrice : 0484 / 633 405



Avec le soutien de la commune d'Anhée et du Centre Culturel Régional de Dinant.



A l'attention du Conseil d'administration
du Centre Culturel Régional de Dinant
son Président, ses membres
A l'attention de la direction

Rue Grande, 37
5500 DINANT

Beauraing, le 18 octobre 2016

Monsieur de Reytere,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur Baeken,

Par la présente, le Conseil d'administration du Centre Culturel de Beauraing et son équipe vous font part de leur souhait d'être partenaires de la démarche initiée par votre Centre Culturel et ayant pour objectif le déploiement d'une action culturelle intensifiée sur l'ensemble de l'Arrondissement de Dinant.

De manière plus particulière, nous sommes heureux de savoir que vous continuerez à marquer votre soutien au Centre Culturel local de Beauraing, et que vous aurez à cœur de l'amplifier par la structuration de cette action culturelle intensifiée portée conjointement.

Nous nous réjouissons du développement de ce projet transversal à haute valeur culturelle ajoutée qui a pour ambition de toucher plus et mieux nos différents publics, le tout en synergie avec les partenaires de terrain que nous sommes.

Restant à votre entière disposition pour approfondir cette démarche, nous vous adressons, Monsieur de Reytere, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, Monsieur Baeken, nos salutations culturelles.

Pour le Centre Culturel de Beauraing,

Mathieu LALOT
Animateur-Directeur

Marie-Paule FASSOTTE

Présidente

Centre Culturel de Beauraing

Rue de l'Aubépine, 3, 5570 Beauraing

✉ :thomas@beauraing-culturel.be | ☎ : 082/713.022 | 📠 : 082/219.201

www.beauraing-culturel.be

Rue de Bouillon 39 a
5555 Bièvre
061/511614
centre.culturel@bievre.be

13 JUIL. 2016



A l'attention de Monsieur Guy De Reytere
Président du Centre culturel de Dinant
Rue grande 37 - 5500 Dinant

Objet : Nouveau Décret/AC Intensifiée/ Affiliation au Centre culturel de Dinant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration du Centre culturel de Bièvre a le plaisir de vous faire part de son adhésion, voté à l'unanimité, à l'affiliation au Centre culturel de Dinant, dans le cadre de l'action intensifiée, prévue par le nouveau décret des Centres culturels.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Centre culturel de Bièvre,

Laurence Rabeux, Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Rabeux', written over a light blue circular stamp.

Marie Hardy, Animatrice-directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Hardy', written over a light blue circular stamp.

Ciney, le 11 mai 2017

**Objet: Nouveau décret des Centres Culturels – Action Culturelle
Intensifiée**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur Baeken,

Faisant suite à la décision du Conseil d'Administration du 22 décembre 2016, le Centre Culturel de Ciney a le plaisir de vous faire savoir sa volonté de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée sur le territoire de la Commune de Ciney afin d'assurer la pérennité du maillage régional tissé au fil des années.

Le Conseil d'Administration est conscient des liens qui unissent nos deux centres culturels depuis la création de celui de Ciney en 2004 et tient par la présente à vous en remercier.


C'est pourquoi il ratifie par ce courrier la demande de participation à ce projet, tout en précisant qu'il désire être informé de l'éventuel versement de subsides complémentaires par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de ce dossier afin de décider conjointement d'une juste rétribution entre les différents partenaires de l'Action Intensifiée.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Bertrand RODRIQUE,

Président



Valérie BODART,

Animatrice-Directrice

**Centre Culturel
de Ciney asbl**

Place Roi Baudouin 1er 1
B-5590 CINEY

Tél. 083 21 65 65

Fax 083 65 79 43

culture@ciney.be

centreculturel.ciney.be

Banque :

BE75 0682 4496 6251

N° d'entr. 0862.045.532

Objet: Nouveau Décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée – CCd

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur Baeken,

Le Conseil Culturel de ^{GEDI NNE} xx a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de la commune de xx et d'être un partenaire de ce projet de développement territorial.

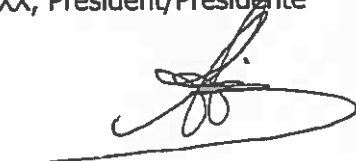
Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil Culturel de xx,

Gedinne

XX, Président/Présidente

Sylvianne SIRON-





Centre Culturel Local de Hastière
Rue Marcel Lespagne, 10
5540 Hastière-Lavaux
082/64.53.72
www.culturehastiere.be

Centre culturel de Dinant

Rue Grande, 37

5500 Dinant

Hastière, le 15 décembre 2016

Concerne : Nouveau Décret des Centres Culturels - Action Culturelle Intensifiée - CA CCL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur Baeken,

Le Conseil d'Administration du Centre Culturel de Hastière a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de la commune de Hastière et d'être partenaire de ce projet de développement territorial.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Centre Culturel de Hastière,

Marie-Claude Morelle

Présidente

François Prumont

Animateur-directeur

Havelange, le 07 novembre 2016

Objet : Nouveau Décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée – CA CCL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur Baeken,

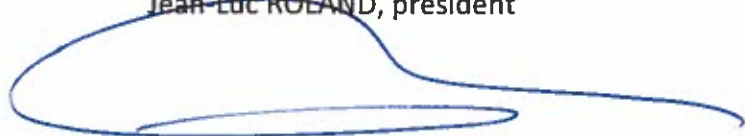
Le Conseil d'Administration du Centre Culturel de Havelange a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels) sur le territoire de la commune de Havelange et d'être partenaire de ce projet de développement territorial.

Le Centre Culturel de Dinant prévoit de déposer son Contrat-Programme le 30/06/2017.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Centre Culturel de Havelange

Jean-Luc ROLAND, président



Monique DODET, Animatrice-directrice



17 MARS 2017



Rochefort, le 16 mars 2017

Centre culturel Régional de Dinant
Monsieur Marc Baeken
Animateur-directeur
Rue Grande, 37
5500 DINANT

Objet : Nouveau décret des Centres culturels – Action Culturelle Intensifiée – CA CCL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur Baeken,

Le Conseil d'Administration du Centre culturel de Rochefort, en date du 1^{er} mars 2017, a pris la décision d'intégrer l'Action culturelle intensifiée, développée par le Centre culturel de Dinant (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de l'arrondissement de Dinant. Le Centre culturel de Rochefort verra avec plaisir l'opportunité d'être partenaire de ce projet de développement territorial.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Centre culturel de Rochefort

Pierre Vuylsteke
Président

Carine Dechaux
Animatrice-directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PV', written over a light blue horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Dechaux', written over a light blue horizontal line.



Rue du Centre 1
5377 Baillonville

Somme-Leuze, le 16/12/2016

Centre culturel de Dinant
Rue Grande 37
5500 Dinant

Objet : Nouveau décret des Centres culturels - Action culturelle intensifiée - CCd

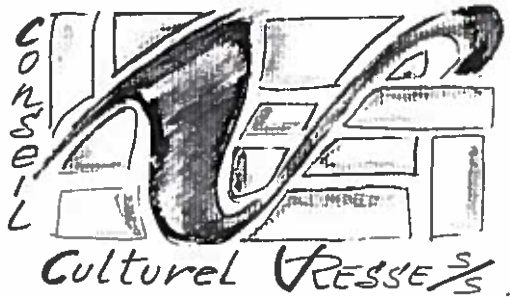
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Monsieur Baeken,

L'asbl Passeur de culture, Conseil culturel de Somme-Leuze, suite à son Assemblée générale du 15/12/2016, a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de la Commune de Somme-Leuze et d'être un partenaire de ce projet de développement territorial.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'asbl Passeur de culture,

Anne VANDEN BROECK
Présidente



Vendredi, le 13 janvier 2017

Objet: Nouveau Décret des Centres Culturels – Action Culturelle Intensifiée – CCd

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur Baeken,

Le Conseil Culturel de Vresse-s-Semois a le plaisir de vous faire part de son désir de voir le Centre Culturel de Dinant développer une Action Culturelle Intensifiée (dans le cadre du nouveau décret des centres culturels dont le Contrat-Programme sera déposé le 30/06/2017) sur le territoire de la commune de Vresse-s-Semois et d'être un partenaire de ce projet de développement territorial.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, Monsieur Baeken, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil Culturel de Vresse-s-Semois,

Myriam Laurant, Président/Présidente

Réunion région ACI – 14-06-2016 - Havelange

Présents : Marie Hardy (Bièvre), Mathieu Lalot (Beauraing), Valérie Bodart (Ciney), Monique Dodet (Havelange), François Prumont (Hastière), Carine Dechaux (Rochefort), André Elleboudt (CCRD), Marc Baeken (CCRD) et Audrey Deveux (CCRD)

Excusés : Bernadette Baeken et Laurent Watrisse (CCRD)

Pistes de réflexions transmises en amont de la rencontre :

- Quelles sont, à votre échelle, les forces et les faiblesses (ou : points d'appui et de résistance) de l'action régionale ?
- En termes de fonctionnement, que faut-il garder/faire évoluer, repenser ?
- Quelles pistes de projets/d'actions envisageriez-vous de développer/construire ensemble ?

	Forces	Faiblesses	Pistes/Besoins/suggestions
Ciney	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de fond en commun - Aide technique à géométrie variable 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de résonance auprès des publics (plutôt concurrence entre les communes au niveau politique mais aussi dans les instances – Ciney/Dinant) 	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur les mentalités à réaliser et visibilité de ce travail de fond à valoriser, défendre ce qu'on fait ensemble à l'extérieur - renforcer la cohésion entre les CC de l'arrondissement et la rendre visible
Havelange	<ul style="list-style-type: none"> - aide technique - mutualisation des quotas TAV/TEC - réunions à thème (jeunesse avec J. Blairon, évaluation avec L. Carton) ➔ cohérence de thématique sur un arrondissement (à garder) - partage d'outils et d'expériences - réunions de débriefing (propulse, Huy) - pour le CA, le CCRD est perçu comme un parrain qui soutient les projets du CCH 	<ul style="list-style-type: none"> - promotion mais permet une visibilité commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Quid d'un journal des régions ? (ce qui se passe dans votre arrondissement) - nécessité d'avoir une réflexion avec la Province sur le partenariat Province/CC

Bièvre	<ul style="list-style-type: none"> - travail région assez unique et qui va crescendo - partage de l'expertise culturelle = bel outil 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque au niveau communication: avoir un outil qui nous lie (web?)? 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une action concrète qui nous lie pourrait être intéressante - Site web région ou au moins un lien vers les autres CC sur les sites de chacun
Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> - Force des actions créées, défendues et partagées ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - attention de ne pas « faire pour faire » (faire attention au sens de l'action) - pas assez d'action culturelle commune sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de montrer aux gens le sens commun que l'on a, montrer que l'on travaille ensemble dans le même sens, pour mettre en valeur un sentiment d'appartenance (via la spécificité de la ruralité ?) - promotion : quid d'une page régionale dans L'avenir 1x/trimestre? - Besoin d'insister sur le fait que les CC sont des acteurs de proximité, de 1ère ligne dans un monde où tout disparaît et s'urbanise
Beauraing	<ul style="list-style-type: none"> - Aide technique - Aide humaine (compta, informatique, technique) - Se voir, se connaître, partager 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un projet fédérateur qui dépasse le territoire de chaque CC 	<ul style="list-style-type: none"> - Quid de la gestion financière de l'ACI
Hastière	<ul style="list-style-type: none"> - Aide technique + prêt matériel - Coordination des rencontres région - Actions communes - Partage et confrontation des réalités 		

L'Action Culturelle Intensifiée est une action complémentaire à l'Action Culturelle Générale, que le CCRD, en tant qu'ex CC régional, peut faire reconnaître dans le cadre du nouveau décret. Dans notre cas, celle-ci correspond au travail réalisé avec les partenaires sur l'arrondissement de Dinant et s'envisage sur plusieurs niveaux, dans un esprit de réciprocité:

1. la gestion courante entre partenaires, à savoir :
 - o une politique de communication/promotion concertée :

- actuellement : page(s) pour chaque CC dans le Pas de Conduite, brochure scolaire reprenant l'offre des spectacles en TEC sur l'arrondissement, e-ccrd globales (ex : A Voir en Famille, reprenant les spectacles familiaux au moment des fêtes de fin d'année), promotions communes dans le cadre de projets globaux (Terre Ferme, Vauchel, etc)
 - dans le futur :
 - volonté de repenser les canaux de communication via les outils existants
 - idée d'une plateforme de promotion commune sur internet ou via les réseaux sociaux
- des aides-techniques
 - prêt de matériel
 - coproductions (aide montage/démontage et soutien technique lors des représentations)
- une mutualisation des quotas Art et Vie et Théâtre à l'Ecole via le quota du CCRD, selon les besoins de chacun
- les réunions « région » (débriefting ProPulse, Huy, comparaison de saison)
- les partages d'expérience (informels ou pas)

De manière générale, volonté de revoir les processus existants pour les faire évoluer en fonction des besoins et des réalités actuelles de chacun.

2. l'identification d'un ou deux enjeux dits « régionaux », identifiés à partir des enjeux propres à chaque CC, qui déboucheraient sur la mise en place d'actions concrètes à développer ensemble (à géométrie variable) sur 5 ans sur le territoire des partenaires
3. pour le CCRD, poursuite de l'action culturelle avec les Conseils Culturels (Anhée, Gedinne, Somme-Leuze, Vresse) et les associations des communes sans structures reconnues (et donc ressources et temps dévolus à cette fonction pour le CCRD)

Réunion région ACI 01/12/2016 – Havelange

Présents : Mathieu, Valérie, Carine, Marie, Monique, François, Stéphane, André, Bernadette, Marc, Audrey

Excusé : Laurent Watrisse

1. Détermination d'un enjeu régional

3 questions de départ (posées avant la réunion) :

- Qu'est-ce qui nous réunit/nous rassemble ?
- Quelle est la plus-value à travailler ensemble sur un territoire élargi (au-delà d'une plus-value de travail d'équipe, partage d'expériences,...) ?
- Quels sont les enjeux/intuitions d'enjeux qui se dégagent du travail en cours dans votre CC (issus de l'autoévaluation et de l'analyse partagée) ?

2. Tour de table :

Doische :

Hastière, Beauraing et les petites communes françaises sont des zones d'attrait et d'influence pour Doische.

Cas particulier car le CC de Doische n'a pas encore officiellement rejoint la dynamique de l'ACI : besoin d'une adhésion communale (en cours de négociation).

Rendrait leur dossier en juin 2018 (à confirmer en février/mars 2017)

Enjeux locaux:

- Ruralité/vivre ensemble/vie associative : la dynamiser encore plus, même si elle existe déjà
- Via le PCDR, fiche convivialité (mais mise de côté par la Ville)

Havelange :

Risque de déposer en juin 2018

Enjeux locaux :

- Renforcer les actions en partenariat avec les comités de villages de la commune
- Attention particulière sur l'intégration des publics défavorisés (avec CPAS)
- Renforcer la convivialité (dans les villages notamment)

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Travail sur les publics défavorisés
- Projets plus porteurs avec une dynamique globale sur l'arrondissement
- Plus de visibilité par rapport aux publics

Ciney :

Enjeux locaux :

- Besoin d'aller dans les villages (décentralisation)
- Projets pour développer le sens critique des gens, susciter la réflexion et la discussion

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Région rurale : la culture ne doit pas se réaliser uniquement dans les zones urbaines
- Action collective = plus porteuse

Hastière

Enjeux/défis locaux :

- Patrimoine : « conflits » entre mémoires locales qui habitent Hastière depuis toujours et Bruxellois qui arrivent dans la commune et qui veulent s'investir dans des projets culturels et patrimoniaux
- Mise en réseau/reliance : constat du manque d'institutions dans la commune → redévelopper des partenariats pour consolider cette mise en réseau
- Jeunesse
- Environnement

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Ne pas être isolé
- Nouvelles idées
- Thématique à travailler de manière collective : patrimoine/environnement → tourisme

Rochefort :

Enjeux locaux :

- Volonté de rapprocher le social et le culturel
- Casser les murs et changer l'image du CC (forteresse)
- Renforcer des espaces de parole et favoriser la participation aux projets (plus que consommation) avec une attention particulière pour les jeunes et les seniors

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Région rurale
- Espace de questionnement
- ➔ Passer de « vivre ensemble » à « faire ensemble »

Bièvre :

Enjeux locaux :

- Participation des jeunes dans l'espace public
- Appropriation citoyenne de la ruralité

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

Travail de la ruralité avec 2 angles :

- Mise en valeur de cette ruralité
- Attention particulière à la jeunesse

Beauraing :

Constat d'une ville « entre deux » et volonté de mieux connaître le territoire

Enjeux locaux :

- Travail sur l'identité du territoire de la commune et sur un patrimoine commun

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Constat du sud de la Province de Namur délaissé
- Force d'un projet collectif
- Démultiplication de l'action

Dinant :

Enjeux locaux :

- Travailler sur l'engagement bénévole/associatif des gens
- Relation aux autres : espaces de parole, de rencontre et de convivialité
- Responsabiliser, impliquer le citoyen dans l'espace public
- Favoriser des projets qui traitent de la tolérance et de l'ouverture à autrui
- Publics particuliers : jeunes, seniors et touristes

Suggestion enjeu régional/plus-value travail régional :

- Identité de la région → se définir de manière positive
- Ruralité

Synthèse des discussions sur l'enjeu régional :

Idée de créer une cohérence de territoire, sur lequel les projets seraient démultipliés par l'action collective régionale permettant de relayer une image positive de ce territoire. Une attention particulière serait portée aux projets « hors les murs » qui mettraient en action les citoyens/associations locales considérés comme véritables leviers d'action. Ce territoire régional mettrait en avant ses caractéristiques rurales tout en n'oubliant pas les zones urbaines de certaines communes et constituerait par ailleurs un espace de questionnements de ce territoire.

3. Divers

3.1. MATélé

Enregistrement et diffusion de l'émission « Faut qu'on parle » le 20/01/2017. L'animateur de l'émission sera Thomas Nagant. Sur base de la liste des personnes conseillées lors de la dernière réunion, celui-ci compte organiser l'émission en différents « plateaux » qui aborderaient différents thèmes de la culture en zone rurale (à confirmer encore).

Ronald et Audrey relancent MATélé pour que les choses soient anticipées.

3.2. Rapport d'activités

Pour info, l'administration a marqué son accord pour que les rapports d'activités des centres culturels en cours d'élaboration de leur contrat-programme puissent être allégés vu le travail en cours actuellement (confirmation dans la newsletter de la DCC n°52 de décembre 2016).

3.3. Modification des statuts

Confirmation de la nécessité de modifier les statuts pour être en conformité avec le nouveau décret (retrait des représentants de la FWB dans les instances, ajout du CO) et ainsi répondre aux exigences de la Ministre.

3.4. Pas de conduite

Rappel du principe du Pas de Conduite : 1 à 2 pages sont prévues pour chaque centre culturel (en fonction des nécessités). Si cela ne se justifie pas ou si les délais sont trop difficiles à tenir, merci d'en informer Audrey pour qu'elle puisse adapter la pagination et la mise en page en fonction.

3.5. Brochure TEC :

Dans certains lieux, trop de demandes par rapport à l'offre possible et les centres culturels doivent alors refuser des écoles. Dans ce cadre, la brochure est contreproductive. Par ailleurs, il est souvent difficile de respecter les délais de dépôt de textes du CCRD car les moments de construction de la programmation ne concordent pas entre Dinant et certains CCL.

A l'origine, 3 objectifs de la brochure TEC :

- Permettre une visibilité de l'ensemble de l'offre scolaire sur l'arrondissement ;
- Permettre la mobilité des publics scolaires en fonction de thématiques spécifiques ;
- Permettre aux communes ne disposant pas de CC d'être informés sur l'offre scolaire de manière centralisée.

Il semble clair que la thématique doit être réfléchi plus profondément car beaucoup d'éléments entrent en compte (subventions TEC, technique, budgets, ...).

La proposition est faite, dans un premier temps, de continuer la parution de la brochure en tentant de retarder la date de remise des textes au CCRD afin qu'un plus grand nombre de CC puisse s'y retrouver et de prévoir un moment ultérieur de réflexion sur la brochure et l'offre scolaire en région de manière générale après les dépôts des contrats-programme.

3.6. Réunion de comparaison de saison/débrief de Propulse :

Proposition de prévoir un moment informel lors de Propulse (type repas à midi) avec ceux qui sont disponibles pour discuter des spectacles vus afin d'aider les CC en amont de leur construction de programmation. La réunion de débrief de Propulse est maintenue avec peut-être un autre déroulement (axer sur les coups de cœur au lieu de passer tout en revue). Quant à la réunion de comparaison de saison, il faudrait voir s'il est pertinent de la garder ou de changer la formule en fonction des besoins (élargir au-delà des propositions théâtre ?).

3.7. Affiliation ACI

Etre vigilant concernant l'affiliation de la commune au CCRD : celle-ci ne doit pas avoir pour conséquence la réduction de la subvention communale au centre culturel local car la rétrocession de l'affiliation par le CCRD au centre culturel local ne pourra pas être valorisée dans la parité de l'action culturelle générale.

3.8. Rédaction collective de janvier

Il est prévu de consacrer une matinée à l'action régionale et la rédaction de l'ACI le jeudi 19/01/2017. Les autres jours auront pour objet la rédaction de l'action culturelle générale de chaque CC.

Voir mails envoyés par Audrey concernant l'organisation pratique.

BEAURAING

Autoévaluation:

- Nécessité de travailler sur 18 villages.
- Nécessité de travailler en partenariat avec les Assos Locales.
- Travailler l'image de l'opérateur culturel (reconnaissance, sa connaissance par l'ensemble des citoyens).
- Valoriser les Assos et tout ce qu'il s'y fait.
- Réinvestir le terrain >< Spectacles en salles.

Analyse partagée:

- Image positive de Beauraing => Rendre les beaurinois fiers de leur territoire et d'eux-mêmes ("Beauraing s'est bia mais s'est rin").
- "Il ne se passe rien à Beauraing", "Il n'y a rien à Beauraing".
- Le terreau Associatif fertile mais peu connu de tous.

Ruralité à Beauraing:

- 96% territoire = forêts, champs.
- Villages.
- Densité de population très basse.
- Moyens de transports en commun réduits.

Ruralité et Culture:

- Eloigné de la Culture (opposé à Namur-Bruxelles).
- Le CC = opérateur de première ligne.
- Mise en avant de nos artistes (valorisation de l'artiste du territoire).
- Méconnaissance des codes d'expressions culturelles plus pointues ("la danse contemporaine, c'est pas pour moi"; "le jazz, c'est chiant"; "la musique classique, c'est pour les vieux"; "le théâtre, c'est compliqué").

Transformations / Défis:

- Par la pratique culturelle locale démultipliée, rendre le monde associatif fier de son action et conscient que les Assos ne sont pas seules, que leur engagement est essentiel et fondateur.
- Faire de la reliance supra-locale.
- Dépasser les différences par la pratique et la connaissance du territoire.

Actions:

- Contes et Légendes de nos territoires => Recueil.
- Producteurs locaux, savoir-faire => réseaux rencontres.
- Gros événements fédérateurs participatifs mettant en valeur une ou plusieurs pratiques/disciplines culturelles.
- Exploiter les nouvelles technologies et moyens de communication pour vivre un même projet localement mais mis en commun:
 - Mannequin Challenge (Marche).
 - # Tous à Table (+ l'idée que la forme).
 - ⇒ Culture fun >< Culture sérieuse.

DINANT

Ruralité:

- Ruralité à Dinant = habiter à la campagne.
- La ruralité n'est pas une préoccupation exprimée dans l'autoévaluation et l'analyse partagée.
- Mais: demande de "venir dans les villages".

Transformations:

- Aller co-construire des projets culturels "hors les murs".
- Sens du mot "Ruralité" à vérifier.

Région:

- Constats liés à notre pratique:
 - P₁₅: réflexions + infos.
 - CCL/CCD/Assos/Communes.
 - Scolaire.
- Transformations:
 - Continuer et renforcer l'accès aux services et à la pratique culturelle.
 - Participer à la conscientisation, au rôle de chacun dans le développement local.
- CCRD = support/partenaire des opérateurs locaux (CCL). Là où pas d'opérateurs locaux (CCL), être le relais pour CCD et Assoc (caisse de résonance).

HASTIÈRE

Ruralité:

- Difficultés de mobilité (éloignement entre villages, et Meuse frontière naturelle).
- Importance des zones forestières agricoles (Secteur Primaire > Secteur Tertiaire).
- Peu de services, sentiment d'abandon, Hastière coincé entre Dinant et la frontière française.

Pratiques culturelles:

- Besoin de participation à des activités culturelles liées au patrimoine et aux traditions (qui sont elles-mêmes spécifiques aux différents villages).

Public cible: jeunes.

- Intergénérationnalité comme moyen pour redonner confiance en un patrimoine commun.

Changements:

- Création d'un événement fédérateur en lien avec différents partenaires.

Analyse partagée:

- Mixité ville/villages.
- Circulation.
- Semi-mobilité.
- Attachement Ciney-Centre.
- Plaisir d'être en ville >< Plaisir d'être à la campagne.
- Importance de lieux et de moments de rencontre.

Autoévaluation:

- Trop dans infrastructure.
- Plaisirs partenariats/liens tissés différemment.
- Réponse positive d'aborder la Culture différemment.
- Réponse positive à la création personnelle dans les projets communs (**relire l'original**).

Transformations:

- Aller hors les murs et penser à chaque hameaux.
- Amener les gens à s'exprimer plus et différemment.
- Etre fier de la multiplicité constatée.

En Pratique?

- Expos itinérantes (Partagées) ?
- Projets citoyens partagés sur tout le territoire.
- Projets en extérieur (tricot, drapeaux, ...).
- Soutenir et entretenir théâtres et musiques scolaires.
- Enrichir les partenariats, y compris avec les communes voisines, le GAL, Maison du Tourisme...

Analyse Partagée:

- La Culture ne peut pas se pratiquer uniquement au CC pour des raisons de mobilité / de villages éclatés sur un territoire étendu avec une faible densité de population.
- Une cohésion sociale qui se fait au sein de chaque village plutôt qu'au tour de la commune (historique: fusion des 12 communes qui ne se sont pas réellement fédérées pour la construction d'un espace public central).

Autoévaluation:

- Le CC est né d'une volonté communale d'investir un bâtiment "Amiral".
- Le CC a dû se construire progressivement une identité et une légitimité en faisant du lien avec les initiatives locales et en sortant petit à petit des murs.

Ruralité à Bièvre:

- "Quand on me parle du mot Culture, je sors ma pomme-de-terre (je sors mon visage de terre)".
- La ruralité est essentiellement forestière à 65% et agricole à 35 %, éloigné des axes routiers et relativement décentralisée.

Transformations:

- Fédérer les initiatives ultra locales (**revoir le document**) autour d'actions culturelles plus universelles sans vouloir absolument centraliser les actions au sein du CC.
- Avec qui?
 - La Maison Médicale,
 - Les Ecoles Communales,
 - La Bibliothèque,
 - La Jeunesse,
 - Les comités de Villages,
 - Des personnes emblématiques.
- Quelles pratiques culturelles?
 - Intensification de la décentralisation dans les villages.
 - **XXXX**, participation à des événements culturels (!!!) avec le public biévrais.

Analyse partagée:

- Qualité de vie en milieu rural (nature, patrimoine bâti).
- Qualité de vie en milieu rural par la qualité des relations humaines.
- Problèmes de mobilité (enfants, jeunes, seniors, publics défavorisés socialement).
- Problèmes de mobilité: accessibilité aux commerces, aux services, à l'offre culturelle.
- Problème d'isolement du public senior.
- Manque de projets/activités rassemblantes.

Autoévaluation/lien Ruralité-Culture:

- Données froides => PCDR.
- Affirmation du lieu d'implantation (Ruralité) via la mise en place de projets culturels spécifiques (cinéma à la campagne, Courts métrages – réalisateurs belges invités).
- Fierté du lieu d'implantation et mise en valeur:
 - Travail du cercle historique le **nifteus???** (réalisation de publications sur chaque villages de la commune).
- Propositions/demandes de partenariats de projets décentralisés dans les villages.
- Programmation de spectacles/animations professionnelles dans des lieux particuliers: châteaux, fermes, granges, fenils (Expo-sez-Vous avec des artistes locaux >< Expo d'arts contemporains à la Maison qui Bouge (sensibilisation, expérimentations, ateliers), théâtres écoles).

Changements:

- Quoi/ avec qui/dedans >< dehors/ ici >< ailleurs.
- Renforcement de la valorisation du territoire/des publics à travers des projets portés par les assos et les gens (expos/publications/spectacles autoproduits/spectacles conférences extérieures professionnelles).
- la Culture... aussi pour, avec, par le milieu rural.

Analyse partagée (vu/entendu/observé)

- De plus en plus de groupes de citoyens se rassemblent dans la région pour porter des projets communs liés à de nouvelles façons de vivre, de produire, de consommer. Avec un souhait exprimé de créer de nouvelles solidarités envers des métiers, au niveau de services, des biens...
- Ces initiatives ont un lien direct avec le caractère rural de la région. « Petits » producteurs, initiatives de circuits courts, acquisition de terres, mise sur pied de marchés, développement d'alternatives sur le plan de la finance : toutes sont reliées par une attention particulière à la terre, au lien entre les gens. (ex : Terre en Vue, Colibris, marchés fermiers, Volti, asbl Relais, habitats groupés, SEL et Gac, Tridaine...)
- Ces groupes se constituent d'abord de manière informelle, hors institution, sur des valeurs : ils se veulent autonomes et ne se transforment en structures juridiques que si le besoin s'en fait sentir pour une raison ou l'autre.
- Des personnes expriment ou vivent un certain isolement, lié à leur mobilité réduite (transports communs quasi inexistant des villages vers la ville et entre les villages eux-mêmes) ; une difficulté d'atteindre les médecins, les hopitaux, ou simplement une perte du lien familial ; néanmoins, de nombreuses familles disposent de ressources internes pour la garde et le déplacement des enfants. Mobilisation importante de la génération des seventies ! Existence et renforcement de solutions innovantes pour contrecarrer ces difficultés, avec une solidarité importante et une implication de certaines structures)
- Bien que les difficultés habituelles aux milieux ruraux sont ressentis comme partout ailleurs (mobilité, scolarité, commerces, ..) elles sont parfois vécues comme des atouts et déterminent une volonté de changement, de transformation sur base volontaire et non imposée.
- Les signaux en sont l'intérêt croissant, si pas l'adhésion directe, à ces initiatives citoyennes.
- Des jeunes expriment l'absence ou le peu de lieux adaptés à leurs usages culturels (hors maisons de village, jeunesses des villages...) et cela malgré l'existence de 3 MJ sur le territoire. Ils deviennent parfois moteurs de changement, d'initiatives.. Ils bougent aussi beaucoup (en lien avec l'axe scolaire Rochefort/Marche>Liège ou axe Rochefort/Namur)
- Les jeunes de 18 ans et + entrent globalement dans deux schémas : soit filière travail (versus CPAS-chomage), soit études sup en dehors de Rochefort. Problèmes d'insertion, de lien entre entreprises, horeca (région touristique) et formation (quasi pas enseignement professionnel, pas EFT).
- Aux yeux d'un certain nombre de jeunes, la région est perçue comme « pauvre » culturellement... « pauvre » en termes de diversité, « pauvre » en terme de développement. D'un autre côté, de nombreux jeunes s'installent souvent en couple ou en groupes, entre autres dans des structures d'habitats solidaires et font parfois figures de « marginaux » pour leur choix de vie... Ces jeunes expriment leur attachement pour une qualité de vie qu'ils ne trouvent pas en ville et sont, parfois, les « initiateurs » d'une mobilité ville > campagne !
- Grande mobilité d'une partie des jeunes qui n'ont pas d'attaches solides (famille, boulot, ...) : difficulté exprimée par rapport aux obligations (CAP, Forem, ...), difficulté réelle au niveau du nombre de jeunes chômeurs !

Autoévaluation (des actions à travers les lunettes des droits culturels)

Importance de questionner le rapport à la terre, à l'alimentation (Terre ferme, Festival A travers champs, ...) et de soutenir les initiatives citoyennes par des leviers (matériels, humains, ...)

Importance de garantir et d'ouvrir des lieux d'expression : jeunes (hip hop, théâtre, débats philo, ateliers créatifs) > réponse au manque d'espaces / seniors et personnes âgées (brin de jasette, Sur le fil de ma mémoire) > réponse à la disparition du lien, à l'isolement, à l'absence de structures de rencontres / agriculteurs (théâtre action)> réponse au besoin de prendre part au débat sur eux-mêmes

Importance de tisser des liens entre assocs : besoin de se connaître pour mieux s'adapter aux réalités du terrain, des populations

Importance de s'ouvrir à des projets ascendants et de se mettre au service de... (wallon, ...)

Importance d'encourager l'ouverture aux cultures du monde, de valoriser les histoires des personnes, les vécus > réponse au possible renfermement sur le « terroir », de travailler sur les peurs (>migrations !)

Importance de recueillir et partager les PAROLES d'aujourd'hui sur le passé, sur aujourd'hui, et sur le monde, et sur la place des gens dans le monde !

Transformations /actions

Encore renforcer la place des jeunes et les possibilités d'expression de leurs cultures

Explorer, renforcer l'accès aux personnes fragilisées, précarisées (jeunes, seniors, migrants...) à des formes d'expression (théâtre, récit de vie, ...)leur permettant de prendre leur place dans l'espace public : tout un travail avec le CPAS, initiative local d'accueil, groupe alpha, maison d'accueil...

Travailler le lien villages centre ville, sur décentralisation hors les murs des productions artistiques, pour renforcer la rencontre avec les gens

Développer les synergies associatives pour être à l'écoute des questions d'actualité (enseignement, éducation, ea questions de harcèlement, des réseaux sociaux, des repères...)

Renforcer le lien spectacles-expos-cinéma / projets y compris pour publics scolaires

Outils

Ateliers (théâtre, art thérapie, récits de vie individuels et collectifs, médiation artistique)

Appel à participation (photos, témoignages, ...)

Campagne d'expositions hors les murs (commerces, ...)

Festival théâtre action (visibilité des différents ateliers, productions)

Mise sur pied de formations partagées dans le réseau associatif

Réu ACI 13/02/2017 – Hastière

Présents : Mathieu, Carine, François, André, Audrey

A la lecture des retranscriptions des panneaux rédigés à Chevetogne, plusieurs commentaires et réflexions émergent :

- La ruralité est entendue de manière parfois fort différente en fonction des réalités et des publics de chacun.
- Certains éléments se rejoignent cependant :
 - o Volonté de se décentraliser (dans le chef des équipes mais aussi de la part de la population qui exprime une volonté de voir la culture venir à elle, dans les villages, hors les murs) sur notre territoire mais aussi par rapport à un territoire plus large (notion de décentralisation par rapport à Namur, Bruxelles, ...).
Cette idée de décentralisation ne s'envisage comme l'arrivée du CC dans les villages avec un projet clé sur porte, mais bien dans l'idée d'une prise de connaissance de ce qui existe déjà, et si l'envie existe localement, d'une co-construction de projet avec les structures locales en présence. L'action du CC peut également avoir pour but de fédérer, de mettre en lien des associations ou des partenaires qui ne se connaissent pas ou qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.
 - o Des éléments touchant aux caractéristiques d'un territoire rural transparaissent tout de même dans nos constats :
 - Accès difficiles aux services
 - Mobilité compliquée (recours au tout à la voiture, manque de transports en commun, ...)
 - Territoire à majorité forestière ou agricole
 - ...
- On voit, par notre expérience et les contacts avec nos publics, qu'il y a une vision « sombre » du milieu de vie (« il ne se passe rien chez nous ») qui entre en contradiction avec l'existence et la dynamique réelle de certaines associations, structures, initiatives (individuelles ou collectives). Le rôle de l'action régionale pourrait partir de cette observation contradictoire afin de mettre en valeur/en lumière/de faire écho/de faire résonner/de mettre sous les projecteurs toutes ces « pépites » du territoire qui existent déjà mais qui ne sont pas (ou pas assez) visibles. Ceci dans le but de montrer et de faire expérimenter ce qui contribue à la qualité de vie(s) de nos territoires, et faire valoir ainsi une vision positive de la région.
- Pour ce faire, nécessité de ne pas prendre trop de place dans les projets : beaucoup de choses existent déjà (« on ne vous a pas attendu pour faire des choses »), les dynamiques peuvent se mettre en place par elles-mêmes également, avec un coup de pouce des CC.
- L'action intensifiée pourrait dès lors prendre la forme d'une mise en valeur, d'une mise sous projecteur de l'ensemble de ces actions de manière artistique ou culturelle (capsules vidéo, relais dans une revue, un site web, une foire aux projets,...) dans le but de montrer la plus-value de l'ensemble de ces actions qui contribue à une certaine qualité de vie de la région.
→ « Et Si vous n'existiez pas... »

Tenant compte de ces considérations, la proposition pour l'action culturelle intensifiée serait la suivante (en partant de ce qui avait déjà été écrit à Havelange en décembre 2016) :

Mettre en lumière des gens et des actions œuvrant à une qualité de vie du territoire des 15 communes de l'arrondissement de Dinant, sur lequel les projets seraient démultipliés par l'action collective régionale relayant une image positive de ce territoire. Une attention particulière serait portée aux projets « hors les murs » qui valoriseraient les citoyens/associations locaux considérés comme véritable leviers d'action. Une veille active des dynamiques existantes et de ce qui contribue à cette qualité de vie par l'ensemble des Centres Culturels de l'arrondissement constituerait la base de cette action.

4 niveaux d'action s'envisagent, qui ne doivent pas nécessairement être réalisés à chaque fois ni nécessairement avec l'aide ou la présence des Centres Culturels :

- Mettre en lumière/faire connaître ;
- Susciter une suite, une rencontre, un partenariat ;
- Mobiliser ;
- Accompagner.

Le travail de cet enjeu dépasse ce qui existe déjà actuellement dans l'action régionale (aide-technique, promotion commune, mutualisation des quotas,...) et qui est plutôt de l'ordre de pratiques professionnelles entre CC, car l'enjeu s'adresse ici directement à la population de l'arrondissement.

En termes plus concrets : exemples d'idées ressorties lors de la réunion (à réfléchir et construire avec tous pendant les 5 ans)

- Plateforme internet relayant les initiatives locales, qui pourrait être alimentée par tout un chacun
- 1 moment annuel qui rassemble les actions de la région (à voir si les gens seraient intéressés et/ou comment les attirer ?)
- Capsules vidéo des « pépites » collectées, permettant d'en faire un film à présenter en fin de contrat-programme (ou avant)
- Partage d'expériences de projets ou d'actualités (politiques, culturelles, sociales,...) locales entre les Centres Culturels
- ...

Elargir notre cœur de Ville



1. Pont de Dinant – Art on Sax (28 saxos géants)
2. Maison de la Pataphonie
3. Square Lion
4. Centre Culturel – Vin Bon Baron
5. Kiosque "Le Tour de M. Sax"
6. Rue des 3 Escabelles
7. Les Arbres à Sons
8. La Croisette
9. Chemin "Les Sens du Patrimoine" – RAVeL
10. La Maison du Patrimoine Médiéval Mosan et le Bouvignes médiéval
11. L'écluse
12. L'Abbaye de Leffe
13. Le Chemin des Fortifications (point de vue)
14. Le Saxophone géant
15. L'Espace Sax
16. La Maison de M. Sax
17. Le Parcours des Anamorphoses
18. Musée de la Leffe
19. Monument d'hommage 1914-1918
20. Cimetière 1914-1918

DINANT



Maison du patrimoine
médiéval mosan



A Dinant, trois maisons, trois lieux racontent une tranche de vie d'un patrimoine vivant et multiple. A découvrir en voyage scolaire, séparément ou lors d'un combiné intitulé "Trois Maisons qui content".

La Maison du patrimoine médiéval mosan

(Place du Bailliage, 16 à Bouvignes)

Au cœur de l'ancienne cité médiévale de Bouvignes poussez la porte de la Maison du patrimoine médiéval mosan abritée dans un bâtiment de prestige. Vous y découvrirez l'histoire mouvementée de la vallée de la Meuse au Moyen Age: la vie quotidienne des hommes dans les villes et les châteaux; leur artisanat, dinanderie et céramique. Des éléments d'armure et des copies de vêtements sont à la disposition des élèves. De plus, chaque année, la MPMM propose une exposition temporaire.



Renseignements et réservations: 082/22.36.16. – www.mppmm.be – info@mpmm.be

La Maison de la Pataphonie

(Rue en Rhée, 51 à Dinant)

La Maison de la Pataphonie est un espace de découverte et de création sonore, dans un univers où les objets et matériaux quotidiens deviennent instruments de musique. Voyager en Pataphonie, c'est se laisser surprendre par le chant des flûtes aquatiques ou la mélodie du jantophone, inventer ensemble des ambiances sonores ou des mélodies aux résonances insoupçonnées... Cet instrumentarium unique, imaginé par le luthier sauvage Max Vandervorst, est ludique et accessible à tous. Et la baguette magique du guide-pataphon vous invite à réveiller le génie musical qui sommeille en vous!



Renseignements et réservations: 082/21.39.39. – www.pataphonie.be – info@ccrd.be

La Maison de Monsieur Sax

(Rue Sax, 37 à Dinant)

Adolphe Sax, le génial inventeur du saxophone, dispose désormais à Dinant, sa ville natale, d'un espace qui lui est entièrement dédié. Pas un musée, mais un Centre d'interprétation de sa vie et de son œuvre. La Maison de Monsieur Sax, c'est une invitation à découvrir un génie hors du commun, ses apports musicaux et techniques révolutionnaires, ses inventions étonnantes, ses défis perpétuels, ses succès, ses faillites et sa vie riche et mouvementée. Une occasion unique de mieux percevoir le fabuleux destin du saxophone.



Renseignements: 082/21.39.39. – sax.dinant.be – info@ccrd.be

Trois Maisons qui content (combiné)

Sur un parcours pédestre de 1,7km entre le centre de Dinant et Bouvignes, la Maison de la Pataphonie, la Maison de Monsieur Sax et la Maison du patrimoine médiéval mosan s'associent et proposent une journée pédagogique et ludique à Dinant destinée au public scolaire (de 8 à 14 ans).



- **Timing:** activité d'une journée. Journée type: 9h30 à 15h.
- **Groupe:** classe de maximum 18 élèves. Au-delà on divise la classe en deux:
 - le groupe A parcourt l'itinéraire comme suit : Pataphonie – Maison Sax – MPMM;
 - le groupe B parcourt l'itinéraire comme suit : MPMM – Maison Sax – Pataphonie.

Les deux groupes peuvent se retrouver pour partager le repas de midi.

- **Matériel nécessaire:** crayons/Fiches questions/Pique-nique/Chaussures de marche/Itinéraire.
- **Fiches questions:** munis de fiches, les élèves trouvent les réponses en visitant les différentes escales et étapes du parcours. Les fiches, itinéraire et autres documents informatifs sont téléchargeables sur les sites www.pataphonie.be/www.mppmm.be.
- **Activités:** - Etape Maison de la Pataphonie: durée: 75 min/Visite guidée/Fiche questions;
 - Etape Maison Sax: durée (en fonction de l'enseignant)/Visite libre/Fiche questions;
 - Etape MPMM: durée 90 min/Visite guidée /Fiche questions.

Entre ces 3 étapes principales et obligatoires du parcours, 2 escales jalonnent l'itinéraire: la Collégiale (Visite libre/Fiches questions) et l'Ecluse de Bouvignes (sur la Meuse): visite libre/Fiches questions.

- **Fiches questions:** munis de fiches, les élèves trouvent les réponses en visitant les différentes escales et étapes du parcours. Les fiches, itinéraire et autres documents informatifs sont téléchargeables sur les sites www.pataphonie.be/www.mppmm.be.
- **Comment utiliser au mieux l'activité:** cette journée de découverte peut être préparée préalablement en classe. Les sujets abordables sont nombreux et peuvent être en lien avec certaines matières du programme scolaire:

Architecture médiévale / Lutherie sauvage & musique / Adolphe Sax / fonctionnement d'une écluse, d'une échelle à poissons / la vie au Moyen Age / l'artisanat au Moyen Age / le commerce via les la Meuse au Moyen Age / ...

Informations / Réservations:

- **Centre Culturel Régional de Dinant:**

Rue Grande, 37 5500 Dinant
(082/213939 – info@ccrd.be)

- **Maison du patrimoine médiéval mosan:**

Place du Bailliage, 16 5500 Bouvignes (Dinant)
(082/22.36.16. - info@mpmm.be)



CINEMA									
Date	Heure	Réalisateurs	Pays de production	Titre du film	Projections		Nbre de projections	Fréquentation	
					Tout Public	Scolaire			
ven 08/01/16	20h00	Jaco Van Dormael	Bel/Fr/Lxg	Le Tout Nouveau Testament	Tout public	Tout public	1	225	
mar 12/01/16	20h00	Deniz Gamze Ergüven	Turq/Fr/Al	Mustang	Tout public	Tout public	1	55	
ven 15/01/16	20h00	Xavier Giannoli	France	Marquerrite	Tout public	Tout public	1	53	
jeu 21/01/16	09h30 et 13h30	Paul King	UK/France/Canada	Paddington	Scolaire	Scolaire	2	268	
ven 22/01/16	20h00	Simon Curtis	USA/UK	La Femme au Tableau (Woman in Gold)	Tout public	Tout public	1	62	
ven 29/01/16	20h00	Paolo Sorrentino	It/UK/Suisse/Fr	Youth (La Giovinezza)	Tout public	Tout public	1	90	
ven 05/02/16	20h00	Catherine Corsini	France	La Belle Saison	Tout public	Tout public	1	57	
mar 09/02/16	20h00	Alberto Rodríguez	Espagne	La Isla Mínima	Tout public	Tout public	1	85	
ven 12/02/16	20h00	Mark Osborne	France	Le Petit Prince	Tout public	Tout public	1	62	
ven 19/02/16	20h00	Bill Condon	UK/USA	Mr. Holmes	Tout public	Tout public	1	55	
mar 23/02/16	20h00	Kiyoshi Kurosawa	Japon/Fr	Vers l'Autre Rive (Journey to the Shore)	Tout public	Tout public	1	58	
ven 26/02/16	20h00	Jean-Paul Rappeneau	France	Belles Familles	Tout public	Tout public	1	56	
ven 04/03/16	13h45	Réalisateurs divers	Belgique	Caravane du Court	Scolaire	Scolaire	1	58	
ven 04/03/16	20h00	Réalisateurs divers	Belgique	Caravane du Court	Tout public	Tout public	1	34	
ven 11/03/16	20h00	Sarah Gavron	UK	Suffragette	Tout public	Tout public	1	81	
ven 18/03/16	20h00	Diego Martinez Vignatti	Belg/Argentine	La Tierra Roja	Tout public	Tout public	1	55	
mar 22/03/16	14h00	Ivan Calbérac	France	L'Étudiante et Monsieur Henri	Tout public	Tout public	1	59	
mar 22/03/16	20h00	Jacques Audiard	France	Dheepan	Tout public	Tout public	1	23	
mar 29/03/16	20h00	Christian Vincent	France	L'Herminette	Tout public	Tout public	1	74	
ven 01/04/16	20h00	Thomas Bidegain	France/Belgique	Les Cowboys	Tout public	Tout public	1	34	
mar 05/04/16	20h00	Jayro Bustamante	Guatemala	Íxcanul	Tout public	Tout public	1	41	
mer 06/04/16	15h00	Per Ahlin, Lasse Persson et Alicia Björk Jaworski	Suède	Lilla Anna	Tout public	Tout public	1	52	
ven 08/04/16	20h00	Julie Delpy	France	Lolo	Tout public	Tout public	1	48	
mar 12/04/16	20h00	Freddy Mouchard	France	Compostelle, le Chemin de la Vie	Tout public	Tout public	1	133	
ven 15/04/16	20h00	John Maclean	UK/NZ	Slow West	Tout public	Tout public	1	35	
ven 22/04/16	20h00	Emma Luchini	France	Un Début Prometteur	Tout public	Tout public	1	48	
ven 29/04/16	20h00	Steven Spielberg	USA	Le Pont des Espions	Tout public	Tout public	1	79	
mar 03/05/16	20h00	Nanni Moretti	Italie	Mia Madre	Tout public	Tout public	1	66	
ven 12/05/17	13h30	Dennis Gansel	Allemagne	La Vague (Die Welle)	Scolaire	Scolaire	1	144	
mer 01/06/16	20h00	Pierre Morath	Suisse	Free to Run	Tout public	Tout public	1	95	

ven 16/09/16	20h00	Cyril Dion et Mélanie Laurent	France	Demain	Tout public	1	134
mar 20/09/16	14h00 et 20h00	Roschdy Zem	France	Chocolat	Tout public	2	165
ven 23/09/16	20h00	Alejandro González Iñárritu	USA	The Revenant	Tout public	1	62
mar 27/09/16	20h00	Vanja d'Alcantara	Belgique	Le Cœur Régulier	Tout public	1	66
ven 30/09/16	20h00	Thomas McCarthy	USA	Spotlight	Tout public	1	47
ven 07/10/16	20h00	Thomas Lilti	France	Médecin de Campagne	Tout public	1	115
ven 14/10/16	20h00	Tom Hooper	USA	The Danish Girl	Tout public	1	60
mar 18/10/16	20h00	Andrew Haigh	UK	45 Ans	Tout public	1	60
ven 21/10/16	20h00	Julien Rappeneau	France	Rosalie Blum	Tout public	1	58
ven 28/10/16	20h00	Fernando León De Aranoa	Espagne	A Perfect Day	Tout public	1	37
mar 01/11/16	20h00	Anne Fontaine	France/Pologne	Les Innocentes	Tout public	1	83
ven 04/11/16	20h00	Dominik Moll	Belgique/France	Des Nouvelles de la Planète Mars	Tout public	1	44
ven 11/11/16	20h00	Lars Kraume	Allemagne	Fritz Bauer, un Héros Allemand	Tout public	1	48
jeu 17/11/16	09h30 et 13h30	Cyril Dion et Mélanie Laurent	France	Demain	Scolaire	2	366
ven 18/11/16	20h00	Woody Allen	USA	Café Society	Tout public	1	29
mar 22/11/16	20h00	Naomi Kawase	Japon	Les Délices de Tokyo	Tout public	1	79
jeu 24/11/16	13h30	Rémi Chayé	France	Tout en Haut du Monde	Scolaire	1	301
ven 25/11/16	20h00	Eric Besnard	France	Le Goût des Merveilles	Tout public	1	79
jeu 01/12/16	09h30 et 13h30	Peter Sohn	USA	Le Voyage d'Arlo	Scolaire	2	504
ven 02/12/16	10h00 et 13h45	Lotta et Uzi Geffenblad	Suède	Les Nouvelles Aventures de Gros-Pois et Petit-Point	Scolaire	2	292
ven 02/12/16	20h00	Susanne Bier	Danemark	A Second Chance	Tout public	1	30
ven 09/12/16	20h00	Jay Roach	USA	Trumbo	Tout public	1	16
ven 16/12/16	20h00	Farid Bentoumi	France/Belgique	Good Luck Algeria	Tout public	1	23
TOTAUX						58	4983
MOYENNE PAR REPRESENTATION							86